

**Fortifications et Organisations de la ville de Constantine  
pendant la période coloniale française****Fortifications and Organizations of the City of Constantine  
during the French Colonial Period**

Date de réception : 25/05/2021 ; Date d'acceptation : 06/02/2022

**Résumé**

L'idéologie coloniale avait pour but l'émancipation des peuples qu'elle considérait inférieurs. Imposant ainsi, des métamorphoses socio-spatiales, qui engendreront des brèches culturelles, économiques et principalement sécuritaires. Ces métamorphoses accompliront les fins de cette idéologie, mais elles marqueront définitivement l'acculturation d'un peuple, pour qui les nouvelles données spatiales et socioculturelles déformeront à tout jamais son lieu identitaire. L'installation des troupes militaires et les migrants d'Europe dans un tissu existant, juxtaposés établis par le génie militaire d'une manière relativement insidieuse, pour l'établissement de sociétés de différents pays de la population européenne. Le rôle de l'armée repose sur les tracés de l'enceinte de la ville, ses fortifications et les ouvertures militaires, afin de construire des équipements de sécurité (les forts et les casernes). L'armée est ainsi désignée comme le maître d'œuvre de tous les travaux défensifs nécessaires à la colonisation pour les territoires mixtes et militaires. La place de Constantine devrait être mise à l'abri de l'ennemi par de différentes modalités de fortifications dans une enclave protégée.

**Mots clés:** Fortification, Défense, Colonisation, Organisation, Aménagement

**MOSBAH Zoubir \*****SAHNOUNE Tayeb**Faculté d'Architecture et  
d'Urbanisme Université  
Salah Boubnider Constantine  
3, Algérie.**Abstract**

Colonial ideology was aimed at the emancipation of peoples considered as inferior. By imposing this ideology, socio-spatial metamorphoses would generate cultural, economic and mainly security breaches. These metamorphoses will accomplish the objectives of this ideology, but they will definitely mark the acculturation of a people, for whom the new spatial and socio-cultural data will forever deform its place of identity. The settlement of military troops and migrants from Europe into an existing fabric, juxtaposed established by military engineers in a relatively insidious manner, for the establishment of societies from different countries of the European population. The role of the army is based on the layout of the city wall, its fortifications and military openings, in order to build security equipment (forts and barracks). It is located in the center of communications to easily direct the military troops to the side where their presence will be necessary, reinforce them, or offer them shelter if necessary to reconstitute themselves. The army is thus designated as the prime contractor for all defensive work necessary for colonization for mixed and military territories. The place of Constantine should be protected from the enemy by various methods of fortifications in a protected enclave.

**Keywords:** Fortification, Defense, Colonization, Organization, Arrangement.

**ملخص**

كانت الأيديولوجية الاستعمارية تهدف إلى تحرير الشعوب التي تعتبرها أقل شأنًا. ومن ثم ، فإن فرض التحولات الاجتماعية المكانية ستولد انتهاكات ثقافية واقتصادية وأمنية بشكل أساسي. ستحقق هذه التحولات غايات هذه الأيديولوجية ، لكنها ستشير بالتأكيد إلى التناقض للناس ، الذين ستشوه البيانات المكانية والاجتماعية والثقافية الجديدة مكان هويته إلى الأبد. توطين القوات العسكرية والمهاجرين من أوروبا في نسيج قائم ، تم وضعه جنبًا إلى جنب من قبل المهندسين العسكريين بطريقة خبيثة نسبيًا ، من أجل إنشاء مجتمعات من دول مختلفة من سكان أوروبا. يقوم دور الجيش على تخطيط سور المدينة وتحصيناته وفتحاته العسكرية لبناء معدات أمنية (حصون وتكنات).. وهي تقع في مركز الاتصالات ، وستكون قادرة بسهولة على توجيه القوات العسكرية إلى الجانب حيث سيكون وجودها ضروريًا ، أو تعزيزها ، أو توفير المأوى لها إذا لزم الأمر لإعادة تكوين نفسها. وهكذا تم تعيين الجيش كمقاول رئيسي لجميع الأعمال الدفاعية اللازمة للاستعمار في الأراضي المختلطة والعسكرية. يجب حماية مكان قسنطينة من العدو بأساليب مختلفة من التحصينات في جيب محمي.

**الكلمات المفتاحية :**

تحصين ، دفاع ، الاستعمار ، منظمة ، تهيئة.

\* Corresponding author, e-mail: [mosbah\\_zoubir77@yahoo.fr](mailto:mosbah_zoubir77@yahoo.fr)

## **Introduction**

Pour déterminer l'âge de la ville de Constantine, il faut remonter loin dans le passé de l'histoire du premier homme vécu sur ce site pour situer sa création. Suite à l'intervention militaire française, reprise par la société archéologique de Constantine (Société archéologique, 1852) donnant un témoignage après avoir analysé plusieurs objets en particulier les poteries ornées comparables à ceux des vases égéens de l'âge de bronze remontant au IV<sup>ème</sup> siècle avant J. C (Société archéologique, 1852). Elle est ville millénaire tout comme Alger était officiellement considérée comme ville militaire. Toute modification de la ville était régie par des commissions militaires. Elle resta sous ce régime jusqu'en 1871, jusqu'à cette date, toutes les questions relatives à l'urbanisme étaient promises à des commissions qui dépendaient directement du ministère de la Guerre. Il résulte immédiatement du rôle important que cette place est appelée à jouer en temps de guerre, quelle doit être une place de premier ordre, pourvue, pour sa propre sûreté de tous les avantages puissent mettre ses moyens défensifs en rapport autant que possible avec la force qu'elle tient de sa position naturelle, et en outre de toutes ressources, qu'elle doit renfermer dans son sein, pour ravitailler au besoin des places secondaires, qu'elle a mission de protéger.

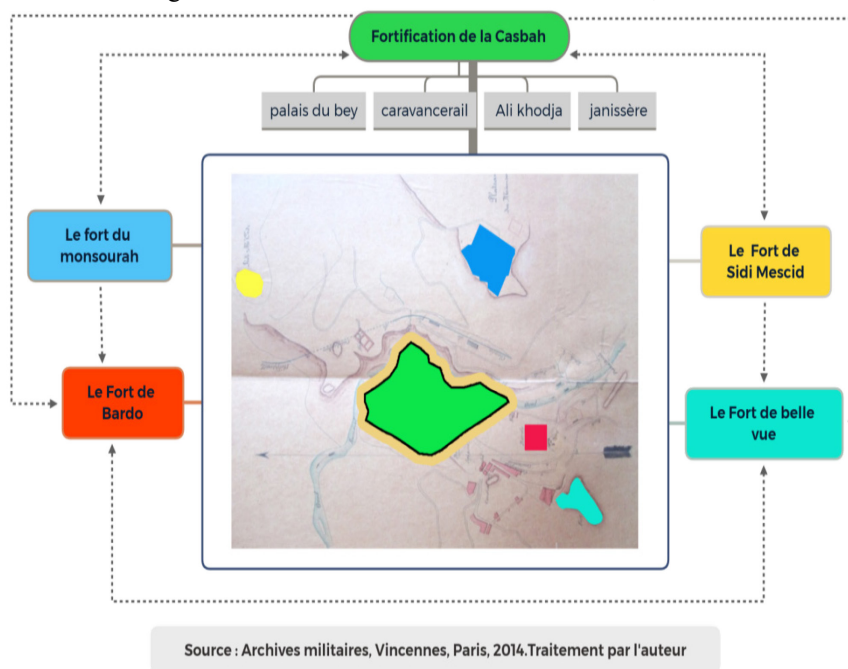
En raison de son site tout particulier, le projet de fortifications de la place de Constantine, ne présente ni une enceinte continue, ni une rue de rempart continue, particulièrement côté Sud, la rue militaire n'existe pas entre la porte Djabia et le pont El Kantara. Tout ce front est protégé par les gorges du Rummel et par suite on a pu se dispenser d'y organiser le rempart. Reste le moyen de mieux assurer la fortification de la place de petites guérites distancer l'une par rapport à l'autre qui permettent d'avoir des vues sur les escarpements de la rive gauche comme ceux de la rive droite opposée. En attendant la construction de la rue militaire à l'Est, le génie militaire doit combler cet inconvénient et d'assurer complètement la défense de cette partie particulière. Les ouvrages des fortifications de l'époque témoignent de la maîtrise et de la consécration de l'espace à définir pour tenter par tous les moyens d'asseoir leur suprématie.

### **1. Etablissement des Fortifications à construire sur les hauteurs**

Indiquant les projets non étudiés à envisager est de tracer une ligne première infranchissable entre la rive gauche et la rive droite, une frontière qui détermine l'espace colonisé. Dans ce cas les escarpements tout autour de la ville, marquée par la fortification. La deuxième, est une ligne de servitude d'interdiction à 50 mètres de la fortification (voir figure 1 suivant la légende). Pour l'occupation du Sidi M'cid, du Mansourah, de la hauteur de Bardo et de Bellevue. Les ouvrages à construire sur ces divers points formant le complément de la défense de Constantine (fig. n°1) ; mais ils ne devront être entrepris qu'après l'achèvement des travaux qu'ils étaient précisément énumérés pour l'organisation de la Casbah, pour cette ville et pour la création de

l'enceinte du quartier extérieur. Les établissements militaires de Constantine sont loin de satisfaire aux besoins de divers services, s'occuper des casernements, il n'y a de bâtiments permanents et définitifs que pour loger 3664 hommes et pour les chevaux ; or d'après la dernière répartition des troupes dans la province, approuvé par le Ministre de la guerre le 19 février 1852, et modifié par le gouverneur général le 9 avril 1852.

Figure 1. Forts dominants de la ville en hauteur, 1852.



— Limite des fortifications

— Limite des servitudes

Pour ce qui concerne Constantine était l'enjeu à déterminer, vu d'une place stratégique, utile et susceptible d'être défendue, alors que les rapports de force entre les autochtones, les tribus voisins non pacifiés et l'armée française qui n'a pas déterminé les modalités de l'occupation. Or la détermination de cet espace est faite par la question même de la modalité de la fortification pour établir une enclave protégée partiellement par ses escarpements naturels de l'ennemi. Les projets des fortifications dégagent trois questions de cet encerclement : la sécurité des colons, l'occupation militaire du territoire et la colonisation agricole et l'exclusion de la population autochtone.

Les travaux de fortifications peuvent être efficaces, l'état de l'enceinte de la ville peut être facilement défendu contre les arabes de l'extérieur. Donc il faut un obstacle pour empêcher l'arabe de rejoindre sa famille ou ses proches à l'intérieur de la fortification (selon le Directeur des fortifications, 1852). De ce fait, la solution à envisager est tracé une ligne première infranchissable entre la rive gauche et la rive droite, une frontière qui détermine l'espace colonisé. Dans ce cas les escarpements tout autour de la ville, marquée par la fortification. La deuxième, est une ligne de servitude.

## 2. Etude de projet des Fortifications de la Casbah et ses environnements

Ainsi commence le projet de fortification depuis la prise de Constantine, Octobre 1837 (fig. n°2), par le génie militaire, devant des conditions topographiques et géopolitiques qui le pousse à la solution d'encercler la ville construite sur le rocher avec des escarpement naturels, de style traditionnel (arabo-musulman), composés de tracés hydrographiques qui ont servi d'assiette pour construire le mur de rempart (Salavy, 1840). Dans l'intérêt du service militaire, que le génie propose la régularisation de la fortification par une affectation définitive, après avoir prié le Ministre de la guerre de bien vouloir approuver l'usage de la fortification en 1840.

Figure 2. Plan de la Casbah originel, avant la fortification, 1837



Source : Archives militaires, Vincennes, Paris 2016

La politique de colonisation française de la ville de Constantine était l'aspiration du pouvoir militaire de prendre Constantine essentiellement pour un espace stratégique. Les projets d'aménagement de la ville sont cependant engagés dès sa conquête d'octobre 1837 par des fortifications sur place. Les transformations conçues par le génie militaire à organiser le centre-ville et les débouchés aux lieux des casernements militaires, pour pouvoir concrétiser leur mission défensive en permettant l'installation militaire de tous les corps. Une fois la fortification est garantie de la ville, la Métropole commence l'étude d'organisation des projets de construction pour peupler les Européens et l'exploitation économique de Provinces de Constantine. Le processus de fortification de la ville est de construire les ouvertures, rénover et construire les casernes militaires à l'intérieur et à l'extérieur de la ville. L'aménagement de la ville de Constantine est organisé les espaces stratégiques de défense adaptés tant de guerre que de paix.

### 2.1 Fortification de la Casbah

Le projet de l'organisation de l'enceinte de la casbah, demandé pour 1841, comme il a été fait pour 1840. Les militaires décident d'élever sur les faces de la place des murs crénelés à hauteur de 4 à 5 mètres. L'emplacement d'une embrasure enfilant la principale rue militaire (Damrémont) de la ville de la place Nemours aboutissant à la porte de la casbah. Les pavillons des officiers construisent en position L, placés au milieu du jardin

planté d'orangers, citronniers (...), traversé par un mur, cours d'eau et isolé de la casbah par un mur de clôture. L'agrandissement de la casbah en 1840, nécessitait des acquisitions et les expropriations des maisons d'autochtones, afin de pouvoir compléter la fermeture de la casbah par le mur de clôture (fig. n°3).

Figure 3. Organisation de la fortification de la Cash, 1842



Source : Archives militaires de Vincennes, Paris, 2016

L'alimentation en eau des établissements militaires de la Casbah laissant beaucoup à désirer, il a été amené à remplacer le manège mu par des animaux, un moteur à gaz actionnant directement les pompes élévatoires. Afin qu'il puisse se rendre exactement compte des résultats obtenus par cette nouvelle disposition, le chef du génie adressera un rapport faisant connaître en tous détails, comment fonctionnent le service de l'alimentation en eau de tous les établissements militaires de la Casbah (fig. n° 4), les intersections qu'il peut encore présenter et les améliorations qu'il pourrait y avoir lieu d'y apporter.

Figure 4. Accès de la fortification de la Casbah, 1852



Source : Archives de la Wilaya de Constantine, 2014

## 2.2 Fortification et exclusion de la population locale de la ville

Les événements politiques de 1840, ont obligé la construction d'un fort, ordonné par le lieutenant général commandant de province. A partir de l'année 1841, les fonds accordés

soient exclusivement employés à des travaux d'organisation défensive de l'enceinte de la citadelle. Les discussions et les demandes de renseignements auxquelles l'ouverture de la rue militaire a donné lieu. Le travail n'a été commencé qu'à la fin de l'année 1840, terminée en 1841. La rue est déblayée et pavée depuis la porte Valée jusqu'à la rue Caraman. Les déblais du massif des maisons compris entre les rues Caraman et Damrémont envoyé avec le projet pour 1840. Au niveau de l'intra-muros, la population autochtone marquée par une ségrégation, basée sur le rejet de l'acquisition des biens (jardins, maisons, mosquées...etc.) de la population locale.

Ces espaces ont été transformés en bâtis modernes destinés aux militaires et aux européens en juxtaposition avec les quartiers arabes. Cette nouvelle construction de quatre à six niveaux, camoufle les quartiers traditionnels de un à deux niveaux, dominant ainsi, tout le tissu existant. Cette transformation montre l'attitude d'un esprit de supériorité offensive déclarée et inscrite même dans la conception de l'aménagement urbain colonial français. Une ségrégation indirectement conçue dans un plan de projets de mode de construction occidentale dominant l'habitation originelle de près ou de loin et à tout moment. Le principe est le même pour la fortification : la séparation et l'isolement, c'est de «fixer l'arabe au sol et détruire en lui les habitudes nomades, il faut le renfermer dans un espace étroit et lui barrer tout le chemin» (La Féodalité, 1840).

### **3. Etat de défense et de Casernement de la place de Constantine.**

En raison de son site tout particulier, les fortifications de la place de Constantine, ne présentent ni une enceinte continue, ni une rue de rempart continue. Contrairement à la construction sur le Coudiat Aty, qui domine de près le front d'attaque, une redoute en terre, fermée à la gorge par un mur crénelé et une petite caserne. L'inspecteur général militaire à sa visite à Constantine disait « ainsi que nous l'avons dit plus haut, ces dispositions sont plus que suffisantes contre les arabes, et il est bien plus urgent de s'occuper activement de compléter le plutôt possible l'établissement des bâtiments militaires. Il conviendrait aussi, même contrer les attaques des arabes par cette opération. Aussitôt qu'on aura satisfait aux besoins si pressants du casernement, on devra faire quelques améliorations au front du Coudiat Aty (...). Sur les trois portes, celle de Bab El-Djidid, a été supprimé ; il ne resterait à organiser et à couvrir que les ponts Valée et El-Djabia. Si l'on avait à craindre une attaque européenne ».

Constantine bien que perchée comme un nid d'aigle, sur un rocher, qui présente presque partout des escarpements inaccessibles, dominés par trois hauteurs le Sidi M'cid, le Mansourah, et le Coudiat Aty. Après la prise de Constantine, le génie militaire s'est emparé d'un grand nombre de maisons restées vacantes, les unes appartenant au Beylik, les autres à des particuliers là où s'est logée la garnison. D'après le directeur du génie militaire « les troupes sont logés dans des maisons pour la plupart mal bâties, n'offrent

que de très mauvais logements à la troupe, plusieurs étaient si mauvaises qu'elles ce sont successivement écroulées ».

### **3.1 Dépôts des poudres en temps de paix et en temps de guerre**

Selon le chef du génie l'approvisionnement normale en poudre étant de 95450 kg, Mansourah et de Bellevue seront dotés de 8000 kg chacun et celui de Sidi M'Cid 4000 seulement la Casbah contiendrait 12000 kg et les 9450 Kg restant, serait logé dans les petits abris vouté de l'enceinte. En fin la munition confectionnées s'élevant 5185000 cartouches soit environs 1500 barils seraient répartis à peu près dans les mêmes proportions, à savoir 990 Barils à belle vue et 990 barils au Mansourah et 165 baril à Sidi M'Cid et les 675 barils dans Casbah et dans les caves et citernes dans les citernes des maisons particulières, grâce aux nombreux moyens de transport qui existe dans la ville de Constantine. Le projet d'exécuter des magasins à poudre pour les cartouches régimentaires : l'article 8 des projets pour 1858-1859, le danger de continuer à garder dans des magasins d'habillement des corps, les cartouches qui leurs sont délivrées, et nous avons proposé des petits magasins qui nous paraissaient suffisantes, ce projet estimé à 4000 francs a été adopté ; mais comme faute de temps, le plan n'a pas été conçu.

Le directeur des fortifications a concordé le type de magasin à celui du comité de Philippeville qui se compose de 4,25 m sur 3 m et d'un vestibule voûté de 2 m sur 3 m, son adoption entraînait une dépense de 10000 francs en plus, suite à la déclivité du rocher, l'emplacement manquerait pour ces vestibules qui parais inutiles à cause de la cour qui isole ces entrées, qui peuvent recevoir deux portes, une dans chaque parement d'un côté, de l'autre, la totalité des cartouches étant fabriquée par les soldats, à l'arsenal en n'aura aucun mouvement à leur faire dans les magasins. On est dans l'habitude de les livrer dans des caisses d'armes appartenant aux corps qui seront arrangées en prisme triangulaire.

### **4. Fortifier le Palais du Bey**

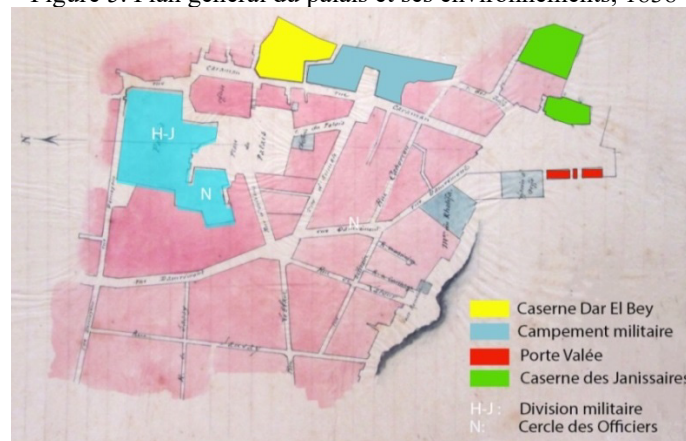
Le 16 octobre 1882, commence le projet d'ensemble de restauration du palais H et J, l'approbation du projet a été faite par le général commandant supérieur de la fortification « ...il s'agit de marquer un territoire aux armes de la France et d'imposer aux vaincus le respect du vainqueur » (Falck, 1930). Le travail de consolidation du palais j est entrepris depuis plusieurs années, il a fait l'objet d'un rapport du chef du génie en date du 29 juillet 1877, d'après lequel les travaux prévus, s'élevaient à 13000 francs et comprenaient la reprise en sous-œuvre des murs et arceaux, la réfection d'une partie des planchers et de la totalité des toitures, la reconstruction de diverses cloisons et enfin le remplacement des portes et croisées. Il a été dépensé jusqu'ici 60.000 francs en divers exercices. Il est indispensable de continuer sans interruption les travaux rendus de plus en plus urgents par l'état de délabrement des bâtiments ; ainsi le chef du génie a compris cette

continuation à l'état sommaire dernier. Depuis 1877, divers projets de percements de rues intéressant le massif du palais j, ont modifié les bases du projet primitif. Les parties frappées d'alignement sont appelées à disparaître et il importe de n'y faire aucune dépense importante. L'inspecteur général du génie a porté à l'état sommaire un regard de l'article 7, l'observation suivante : Le palais qui est un monument arabe est dans un état déplorable ; le chef du génie présentera un projet de restauration de cet hôtel, en indiquant le degré d'urgence des divers travaux. L'étude comprenait deux parties distinctes : 1<sup>er</sup> la détermination des parties du palais qui seront conservées, 29 janvier 1877 (date de la note du rapport). Et l'évaluation des dépenses à y faire pour les consolider. 2<sup>ème</sup> l'utilisation des terrains dépendant du palais qui deviendront disponibles par suite de démolitions occasionnées par les ouvertures de rues et l'évaluation des constructions neuves à bâtir sur ce terrain. Il eût été probablement avantageux de dédoubler l'article 7 en 2 articles, correspondants à l'étude de chacune de ces parties ; dans ce projet d'ensemble, ils se sont bornés à diviser les travaux par section. D'une manière générale, les parties conservées du palais J sont appelées à former l'hôtel divisionnaire. Ils admettent qu'il continuera à y exécuter les travaux prévus en 1877, de manière à conserver le caractère architectural. Elles comprennent la presque totalité de l'hôtel divisionnaire et il n'y a pas lieu de modifier les évaluations portées à l'état estimatif qui accompagnait le rapport du 29 juillet 1877.

#### 4.1 Transformation du plan général de la place du palais du Bey

Le plan général du palais (fig. n°5), dont les pratiques des chaussées, ne présentent aucun ressaut de trottoir, qui générer le défilé des troupes, mais elles peuvent être jalonnées par des candélabres en fonte.

Figure 5. Plan général du palais et ses environnements, 1838



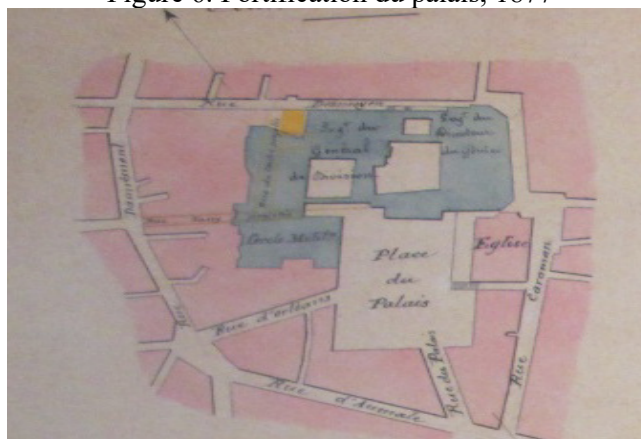
Source : Archives de Vincennes, Paris, 2014. Traitement de l'auteur.

La place doit contenir le maximum d'établissements militaires et sera traversée par les chaussées macadamisées : suivant l'axe de l'entrée du palais, et suivant les perpendiculaires correspondant à l'entrée de la rue d'Orléans et à l'entrée de la préfecture projetée. Interdire la circulation journalière aux voitures et aux cavaliers isolés, c'est d'établir du côté Ouest, une rue de 6 m raccordant la rue du palais, avec les



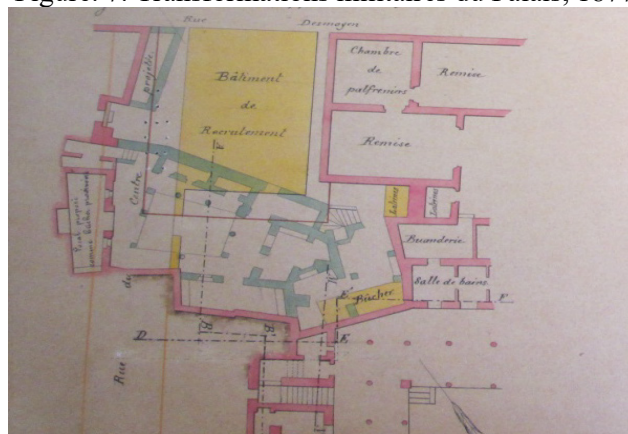
rues d'Orléans et de Sassy (fig. n°6) ; ces rues seront bordées d'un trottoir, vers la place d'armes, de 0,20 m de hauteur en aval, et qui se réduit à zéro en arrivant à l'extrémité d'amont, à la rue de Sassy, afin de satisfaire le maire. Du côté Ouest création d'un bâtiment pour les nouveaux soldats lisère jaune) (fig. n°7), à l'Est, relatif à l'église, la rue disposée de façon à y isoler et à donner accès à l'édifice. L'accès du palais sur la nouvelle rue Sassy, en face de la place d'armes (fig. n°8).

Figure 6. Fortification du palais, 1877



Source : Archives militaires de Vincennes, Paris, 2014

Figure 7. Transformations militaires du Palais, 1877



Source : Archives militaires de Vincennes, Paris, 2014

Figure 8. Place d'armes, ex. place Hoche, 1872



Source : Archives de la Wilaya de Constantine, 2008

#### **4.2 Régularisation de l'affectation au service militaire des parcelles de terrains réunies au palais.**

D'après une convention intervenue en mars 1858, entre le service du génie et la municipalité de Constantine, convention dont les résultats ont été approuvés le 2 septembre 1858, par son excellence le gouverneur général, divers bâtiments militaires ont été démolis pour régulariser la place du palais et dégager la façade de l'hôtel de la division militaire. Lors des réparations nécessitées au palais par l'effort de la démolition du bâtiment domanial contigu qui serait de presbytère, le service du génie a annexé au palais, le local qui était la cuisine de la cure et a soutenu le mur par des contreforts. De plus, le terrain situé en dehors des alignements des rues projetées doit être réuni au palais comme étant nécessaire pour y établir plus tard, l'avant-corps et la façade de ce bâtiment. La remise de ces divers parcelles au service du génie, n'a pas encore été effectué par l'administration des domaines et nous pensons qu'il serait utile que cette opération fut faite pour terminer ce qui est relatif aux échanges résultant de la convention du 11 mars 1858. Nous demandons en conséquence que son excellence le gouverneur général veuille bien prononcer l'affectation régulière au service du génie: La superficie qui serait ainsi réunie au palais est de 55.05 m et est figurée au plan ci-joint par un liseré jaune.

#### **4.3 Cercle des officiers N :**

Les locaux accessoires du cercle militaire sont en mauvais état et il serait à désirer qu'on put y entreprendre le plus tôt possible (voir figure n°5), les travaux de réfection les plus indispensables. Des propositions seront adressées à ce sujet au commandant Supérieur du génie, afin que ces travaux puissent être datés dès le début de l'exercice 1892. Dans l'examen des diverses parties du service de Constantine, l'inspecteur général a été particulièrement frappé de l'état que présente le casernement des troupes. En grand nombre de bâtiments menacent ruines. Enfin d'après l'inspecteur général, cette considération permet de se contenter provisoirement de ces bâtiments. Et les travaux de fortifications peuvent être ajournés sans inconvénient.

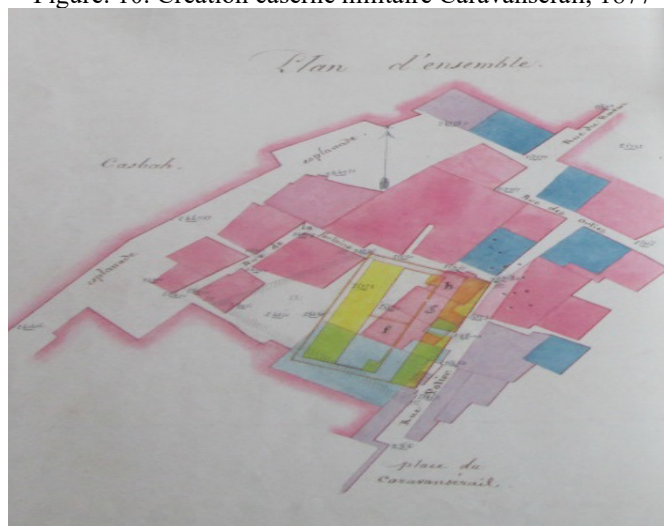
#### **4.4 Directives de l'autorité militaire**

Ce tracé auquel le commandant supérieur Parmentier du génie, adhéra par décision du 19 aout 1859. Il a reçu un commencement d'exécution en ce qui concerne la rue Sassy, le ministre de la guerre, a autorisé le 24 aout 1878, la remise aux domaines de la portion de l'hôtel de la subdivision, qui tombait dans cette voie publique. Les alignements projetés du faubourg de Coudiat Aty, atteignaient sur plusieurs points, les terrains militaires qui s'y trouvaient ; mais le commandant supérieur, n'y voyait aucun inconvénient, pour le service militaire, auquel le fortin de Coudiat Aty est devenu inutile depuis la construction du fort de Bellevue. Par contre, il était d'accord, sur le rejet des alignements proposés par la ville de Constantine, en arrière de la batterie de la rue des amandes, et sur le boulevard de l'Ouest entre la porte El Djabia et la place Nemours.

## 5. Fort Caravansérail

En date du 4 aout 1852, le corps de garde de la place Caravansérail est depuis longtemps abandonné, et comme en y a fait aucune dépense d'entretien il est en ce moment en assez mauvais état: il a bien certaines éventualités dans lesquelles, il serait utile de placer un poste sur ce point, d'où il commande la ville arabe. Mais il faudrait alors le restaurer et l'entretenir, comme ce besoin ne se ferait sentir qu'en cas d'insurrection, le mieux dans ce cas serait d'occuper la mosquée de Salah Bey, qui a des vues également sur la place du caravansérail. En pensant que le service militaire peut se passer de cet immeuble, en proposant d'en faire la remise à l'administration des domaines pour que la démolition en soit en suite effectuée à la diligence de l'administration civile. Le bâtiment dont il s'agit est une mesure dont le préfet, par lettre a adressé en date du 28 Juillet 1852, a provoqué l'abandon par le service militaire, afin d'en opérer la démolition et d'élargir par ce moyen la place du caravansérail (fig. n°10). Ne voyant aucun motif pour opposer à l'exécution de ce projet, en demandant au chef du génie une décision autorisant le service à faire la remise du dit bâtiment au service du domaine (selon le directeur des fortifications).

Figure. 10. Création caserne militaire Caravansérail, 1877



Source : Archives militaires de Vincennes, Paris, 2014

### 5.1 Construire une caserne au Caravansérail

La Construction d'une caserne au Caravansérail pour 175 hommes du génie 84 chevaux, un magasin et des ateliers, suite à l'intervention du Gouverneur General, et conformément à la proposition contenue dans la lettre du 28 juillet 1852, a autorisé les services du génie à remettre à celui des domaines le bâtiment qui a servi de corps des gardes sur la place du caravansérail à Constantine, et dont la conservation dans le domaine militaire a été reconnue inutile.

Le chef du génie s'associait à tout ce que dit le directeur des fortifications sur la nécessité de surseoir à donner un développement gigantesque aux établissements militaires de l'Algérie, même sur les points où il est peut être douteux, qu'ils aient intérêt à conserver

toujours et même longtemps des focus françaises, mais il pensait que c'est ici le cas ou jamais de faire application du système qu'il a développé sur l'art 3 de la question des bâtiments militaires dans les projets de Philippeville, relativement à l'utilité de faire des bâtiments pour les logements des troupes situés sur la voie publique.

#### 6. Fortification de la Brèche depuis la prise de Constantine

Le Maréchal Valée a déterminé l'armement de la place de Constantine approuvait par le Ministre de la guerre. « L'enceinte de la ville, qui nu la majeure partie de son pourtour présente des escarpements inaccessibles. Le front du Coudiat aty est le seul sur lequel on puisse tenter une attaque et dont il importe d'organiser la défense » (Valée, 1838). Les bases de fortification conservées et exposées dans les circonstances de l'époque, sur la partie de l'enceinte qui regarde le Coudiat-Aty, la porte Valée et le bastion dont elle occupe une face formant un saillant prononcé et qui défend complètement l'approche de la partie qui l'avoisine à l'Ouest, place de la brèche au pied du mur d'enceinte utilisée comme marché aux indigènes (fig. n°11).

Figure 11. Marché arabe, place de la Brèche, 1840



Source : Archives Aix-En-Provence, 2014

Avant de pousser plus loin l'étude de l'armement du centre de la brèche, le pouvoir militaire a présenté un projet qui laisse beaucoup à analyser dans ses détails, sur les bases principales de projet, qui consistent : à supprimer la porte El Djedid, comme placée trop près de la porte Valée et difficile à défilé des vues du Coudiat aty ; à changer la position de l'ouverture de la porte Valée à établir un double passage et à couvrir cette porte par une contregarde ; à couvrir également la porte El Djabia par un contregarde ou poste de police (fig. n° 12), destinée en même temps à flanquer ce front ; à couvrir, les maçonneries de ce front en élevant le glacis placé en avant : L'adaptation des bases de ce projet était nécessaire pour organiser à l'échelle plus grande la place d'armes de la Brèche, pour laquelle le génie militaire a pu présenter en 1912, un projet plus détaillé.

Figure 12. Contregarde de la porte El Djabia, 1912



Source: Archives Wilaya d'Alger, 2010

### **6. 1 Fortification de la Brèche (centre de la ville)**

En fait, l'Algérie est un pays agricole par excellence : son passé et son présent l'attestent et ceux qui l'ont étudiée avec soin et qui la connaissent c'est-à-dire les français, s'accordent tous à penser que les richesses de son sol peuvent devenir pour la France ce qu'elles ont été autrefois pour Rome, une source inépuisable de prospérité, particulièrement l'Est Algérien. Mais, en tout pays, pour se développer et grandir, l'agriculture et les riches minières, n'a pas seulement besoin de la sécurité extérieure appuyée sur le courage d'une armée et garantie par la toute-puissance d'un gouvernement de guerre ; il lui faut aussi et surtout la sécurité morale qu'il n'est donné qu'à la loi et aux institutions civiles de créer. « L'Algérie n'étant et ne pouvant être, comme on l'a dit souvent, qu'une extension de la France elle-même, il est naturel et juste de la part dans le produit de faire participer progressivement et autant que le comportement les circonstances, au bienfait de la législation française (...)» (Ministre de la guerre, 1838).

Revenir à l'histoire de la conquête d'Algérie en général et celle de Constantine en particulier pour vraiment connaître et comprendre les origines et les modalités de la présence française et saisir l'histoire urbanistique et architecturale pendant cette période, de cette ville historiquement forgée de conquêtes et de guerres depuis les premiers siècles. Constantine avant la colonisation française avait l'allure d'une citadelle. Ce qui a permis son développement et sa conservation.

Avant de pousser plus loin l'étude de l'armement du centre de la brèche, le pouvoir militaire a présenté un projet qui laisse beaucoup à analyser dans ses détails, sur les bases principales de de projet, qui consistent : à supprimer la porte El Djedid, comme placée trop près de la porte Valée et difficile à défiler des vues du Coudiat aty ; à changer la position de l'ouverture de la porte Valée à établir un double passage et à couvrir cette porte par une contregarde ; à couvrir également la porte El Djabia par un contregarde destinée en même temps à flanquer ce front ; à couvrir, les maçonneries de ce front en

élevant le glacis placé en avant : L'adaptation des bases de ce projet était nécessaire pour organiser à l'échelle plus grande la place d'armes de la Brèche, pour laquelle le génie militaire a pu présenter en 1840, un projet plus détaillé.

En fait, l'Algérie est un pays agricole par excellence : son passé et son présent l'attestent et ceux qui l'ont étudiée avec soin et qui la connaissent c'est-à-dire les français, s'accordent tous à penser que les richesses de son sol peuvent devenir pour la France ce qu'elles ont été autrefois pour Rome, une source inépuisable de prospérité, particulièrement l'Est Algérien. Mais, en tout pays, pour se développer et grandir, l'agriculture et les riches minières, n'a pas seulement besoin de la sécurité extérieure appuyée sur le courage d'une armée et garantie par la toute-puissance d'un gouvernement de guerre ; il lui faut aussi et surtout la sécurité morale qu'il n'est donné qu'à la loi et aux institutions civiles de créer.

« L'Algérie n'étant et ne pouvant être, comme on l'a dit souvent, qu'une extension de la France elle-même, il est naturel et juste de la part dans le produit de faire participer progressivement et autant que le comportent les circonstances, au bienfait de la législation française (...)» (Ministre de la guerre, 1838). Revenir à l'histoire de la conquête d'Algérie en général et celle de Constantine en particulier pour vraiment connaître et comprendre les origines et les modalités de la présence française et saisir l'histoire urbanistique et architecturale pendant cette période, de cette ville historiquement forgée de conquêtes et de guerres depuis les premiers siècles. Constantine avant la colonisation française avait l'allure d'une citadelle. Ce qui a permis son développement et sa conservation.

## **6. 2 Reprise de l'amélioration du débouché de la porte Valée**

Le ministre de la guerre, en transmettant le 11 septembre 1878, au commandant supérieur du génie, le dossier produit par le député Thomson, demanda à cet officier général, de rédiger un nouveau rapport, sur la question du déplacement de la porte Valée et du magasin à orge et de faire examiner les avantages, que l'exécution du projet municipal procurerait au département de la guerre par la création d'une place d'armes, où les troupes de la garnison pourraient manœuvrer. Constantine se trouvait, dans le même cas que beaucoup de villes de l'Algérie qui étouffant dans la première enceinte, ont été obligées de s'étendre par l'adjonction d'une ville nouvelle ; on peut citer Médéa, Bône, Oran, et Alger.

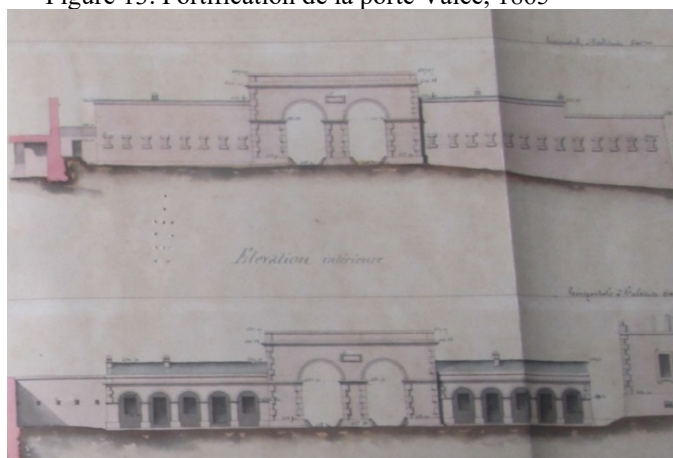
Il ne peut donc y avoir de village dans la zone des fortifications. Aussi, le chef du génie ne croyait-il pas pouvoir entrer dans la discussion d'une modification d'un village, qui ne put exister dans les zones et qui, en dehors des zones, échappe de droit, à tout contrôle de l'autorité militaire. En résumé, les études des modifications introduites dans le tracé de la route du Bardo et la construction d'un terre-plein de dégagement, ont été acceptées

et se refuse à s'occuper des modifications introduites dans les lotissements du village arabe, pour les motifs indiqués ci-dessus, relative à l'interdiction de l'établissement d'un village arabe dans les zones (Décision ministérielle, 1887, n°11844). Ces conclusions ont été approuvées par les ministres des travaux publics et de l'intérieur, le 29 mai et le 11 juillet 1893 (Dépêche ministérielle, 1886, n°6894). En ce qui concerne la route n°5, l'établissement de la halle aux grains gênait certainement la circulation, très active sur ce point, ainsi que l'accusaient les recensements effectués, et cette gêne serait plus ou moins grande, selon les dispositions prises pour les dégagements.

### 6.3 Amélioration de l'organisation de la porte Valée

L'ouverture projetée pour l'accès de la ville par la porte Valée à la Casbah (fig. n°13), comportent une amélioration avantageuse pour le service militaire et au tracé de la route Nationale n°5, menant de Stora à Constantine. La commune, d'autre part, a pris l'engagement de supporter cette dépense ; le génie militaire et le service des ponts et chaussées, admettent dans ces conditions, que le travail de modification pourra être exécuté sans formalités. Selon le Maire Germon « la suppression de la porte de la brèche décidée par le ministre de la guerre, sera faite tout autant dans l'intérêt des transports militaires, que des transports civils, dans l'intérêt de la viabilité du commerce en général et de la sécurité des personnes, sans nuire à la défense de la place ».

Figure 13. Fortification de la porte Valée, 1865



Source : Archives militaires de Vincennes, Paris, 2014

## 7. Le Fort du Mansourah

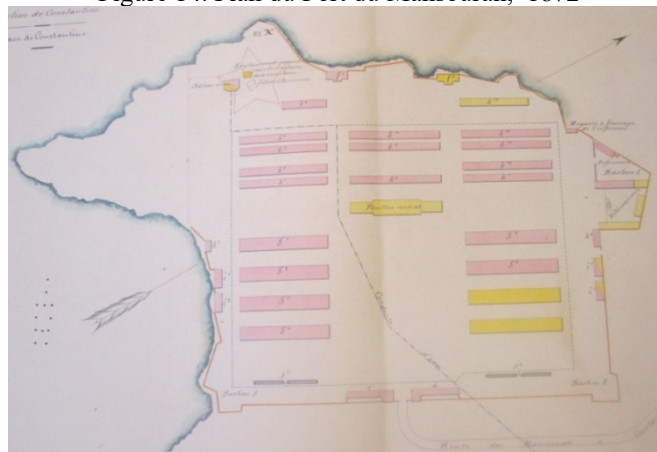
Le quartier du Mansourah, construit de 1868 à 1872, contient six écuries pour cent chevaux chacune et renfermant une sellerie dans leur partie centrale. Depuis l'occupation de Bardo par le dépôt du train des équipages militaires. « D'autre part, les troisièmes chasseurs d'Afrique aurait en permanence un escadron détaché à Tébessa pour lequel il établit un projet d'installation ; un escadron à Guelma et un à Biskra ou existent de bons casernements pour la cavalerie. Ce régiment n'aura que trois escadrons au Mansourah,

et pourra toujours, s'il est nécessaire, recevoir au minimum 150 hommes et 100 chevaux ». Selon le commandant du génie sous consigne du ministre de la guerre.

D'après le relevé qui a été fait des inscriptions portées au registre de comptabilité, il résulte que la moyenne des sommes dépensées de 65000 francs chaque écurie. Il ne serait plus possible d'exécuter le même travail pour cette somme, attendu qu'ils ont employé la main d'œuvre militaire pour l'exécution des détails et aussi parce que les prix du nouveau marché sont supérieurs à coup de l'ancien.

En conséquence le chef du génie estime qu'une somme de 70000 francs est nécessaire pour la construction d'une nouvelle écurie, semblable à celle qui existe déjà. Selon le directeur des fortifications. Dans une pétition, du 10 avril 1866, Mouren entrepreneur des travaux du génie de la place de Constantine, a proposé au Ministre d'acquiescer de gré à gré les bâtiments de Dar El Bey qui sont presque à bout de durée et que le commandant du génie, dans les projets pour 1866-1867, proposait de vendre pour se procurer des ressources à affecter à la construction d'un quartier de cavalerie sur le plateau du Mansourah (fig. n°14). Le Ministre en renvoyant cette pétition à la date du 7 mai 1866, a demandé un rapport sur la suite que comporte la proposition Mouren.

Figure 14. Plan du Fort du Mansourah, 1872



Source : Archives militaires de Vincennes, Paris, 2014

Avant de traiter cette question, il était indispensable d'attendre l'avis du comité des fortifications sur le projet du quartier du Mansourah, l'avis qui n'a été reçu dans la place que dans le courrier de septembre, afin de savoir si la construction de ce quartier pourrait être entreprise dès 1867. Et l'étude du projet de garde mobile, corps de commandement de gendarmerie en construction au Mansourah, complément de la caserne Gallieni (fig. n°15). Le comité reconnaît l'urgence de commencer les travaux projetés au Mansourah le plus tôt possible. Par suite du mauvais état des écuries du Bardo et de la remise qui doit être faite à la ville de quelques immeubles utilisés pour le casernement des troupes et des chevaux ; mais il dû ajourner indéfiniment toute allocation sur le budget de la guerre. Cependant la réalisation du projet de quartier de cavalerie devient de plus en plus pressante, et en face du désir de la ville d'entrer en jouissance des immeubles qui lui ont



été cédés par l'empereur, il semble impossible d'ajourner purement et simplement cette réalisation.

Figure 15. Accès de la caserne de la gendarmerie mobile, 1933



Source: Archives Wilaya d'Alger, 2010

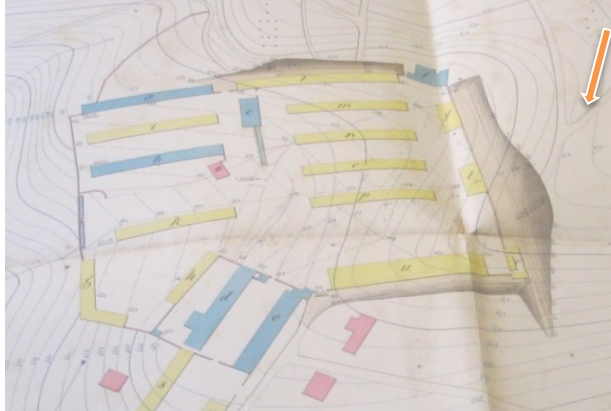
### **7. 1 Etablissement des fortifications : Dépôt de Remonte de Sidi Mabrouk :**

Chaque année le service de la Remonte demande qu'on augmente la quantité d'eau attribuée à l'établissement. L'inspecteur général n'ignore pas les difficultés rencontrées lors de la réalisation de ce désir. Quoiqu'il en soit ; le service du génie ne devra pas cesser de s'en préoccuper. Il est reconnu que le service de la Remonte ne dispose pas de la quantité d'eau que les dernières instructions ministérielles, attribuent journalièrement par homme et par cheval, il conviendra de reprendre de nouvelles études à ce sujet. La dépêche du 5 décembre 1872, le Ministre de la guerre a fait connaître que le service du dépôt de Remonte et d'étalons de la province serait concentré à Constantine, et a prescrit l'étude d'un projet d'après les bases posées par le directeur du service hippique en Algérie. Un premier projet rédigé par le chef du génie, n'ayant pas paru satisfaisant au Commandant Supérieur du génie en Algérie, cet officier général, Inspecteur Général en 1873, a prescrit la rédaction du projet qui est actuellement soumis au comité.

Le nouvel établissement à compléter à Sidi Mabrouk doit pouvoir contenir 150 étalons, 150 chevaux de remonte, 230 sous-officiers, brigadiers et cavaliers de remonte avec tous les accessoires nécessaires (fig. n°16). La grande partie des bâtiments de l'établissement serait desservi par la route de Constantine à Sidi Mabrouk, par une rue de village et par un chemin de petite communication conduisant à Constantine à travers les pépinières du Mansourah. Il présente trois parties distinctes de remonte : au Nord les écuries pour les étalons ; au Sud-Ouest celles pour les chevaux de remonte ; enfin au Sud-Est le quartier de la compagnie de remonte, auprès duquel se trouvent groupés l'infirmerie vétérinaire et la maréchalerie. Le quartier de la remonte, entouré d'un mur de clôture avec entrée spéciale sur la route de Constantine et le Mansourah, comprend : un bâtiment pour le casernement de la troupe, composé d'un rez-de-chaussée, d'un étage et de mouisardes habitables ; les deux bâtiments organisés pour recevoir les bureaux et magasins divers et

l'école, de petits pavillons échelonnés le long du mur de clôture...etc. (Approuvé par le général de division Président C. FROSSARD, 1874 et le Ministre de la guerre Cissey, 1874).

Figure 16. Plan du Fort de la Remonte de Sidi Mabrouk, 1872



Source : Archives militaires de Vincennes, Paris, 2014

### 8. Fort de Bardo

L'installation des services des campements en des sites militaires au Bardo, dès l'évacuation de cette caserne par les chasseurs d'Afrique, est depuis longtemps admise en principe. Les chasseurs viennent de s'installer dans le quartier neuf du Mansourah ; le moment paraît donc venu de s'occuper de l'organisation du Bardo qui, en outre les services ci-dessus indiqués, doit encore recevoir les spahis casernés aux Janissaires (établissement à remettre à la ville) et leurs chevaux logés à Dar-el-Bey. La question prend un caractère d'urgence, attendu que les démolitions faites pour l'ouverture de la rue impériale ont sérieusement compromis la solidité d'une partie des locaux de Dar-el-Bey occupée par le campement. Pour éviter des frais de consolidation ou au moins d'étañonnâtes, il serait donc à désirer que le transport du campement au Bardo (fig. n°17), peut être effectué le plus tôt possible et en tout cas avant le retour de la mauvaise saison.

Figure 17. Fort de Bardo, 1878



Source : Archives militaire de Vincennes de Paris, 2014

Si le projet présenté est approuvé, rien n'empêcherait d'évacuer en même temps tout établissement de Dar-el-Bey dans la remise aux domaines, viens d'être approuvé par le

Ministre. Mais le Directeur ne pense pas qu'il y avait lieu de se presser pour faire cette remise. Le moment lui semblerait très mal choisi pour mettre Dar-en-Bey en vente. L'ouverture de la rue impériale a jeté sur le marché une grande quantité de terrains parfaitement situés qu'il a de la peine à vendre. Le Directeur des domaines pense également qu'il y aurait tout avantage à attendre au moins un an pour procéder à la mise en adjudication de Dar-el-Bey. En tout cas, avant de pouvoir remettre Dar-el-Bey aux domaines, il faudra s'entendre avec la ville pour les rues à ouvrir à travers le pâté de cet établissement, car suivant l'usage, le terrain de ces rues devra être cédé gratuitement à la ville.

### **8. 1 Construction de la caserne du Bardo**

Un certain nombre de baraques construites par le Bey dans la cour du Bardo, et notamment celle qui renferme la forge. Le pont de service qui met en communication directe les baraques du campement avec les locaux de la caserne. Pour mettre, un terme à l'insalubrité attribuée au quartier du Bardo à l'époque. Il conviendra de multiplier les plantations d'eucalyptus dans les portions libres des cours et sur tous les travaux militaires du voisinage. Il y a par suite nécessité à construire le plus tôt possible une forge qui sera établie sur l'emplacement qu'elle doit occuper dans l'infirmerie vétérinaire, projetée, laquelle sera datée, si les ressources disponibles les permettent.

Quant aux baraques qui tombent en ruines, il y a intérêt à démolir toutes celles qui sont inutilisées, pour nettoyer la cour du quartier du Bardo et se servir au besoin des matériaux. Le pont de service qui met en communication directe les baraques du campement avec les locaux de la caserne y mis à la disposition de ce service est à bout de durée et devra être refait à bref délai. Ce travail figurera à l'état pour 1892.

Le jardin potager créé par le train des équipages à l'entrée du Bardo, manque d'eau. Le chef du génie examinera s'il ne serait pas possible, en modifiant un peu le régime des rigoles ou égouts voisins et à l'aide de la main d'œuvre que le corps paraît tout disposé à fournir, d'y amener une quantité d'eau suffisante pour l'arrosage des légumes. Enfin, et afin de mettre dans la mesure du possible, un terme à la réputation d'insalubrité attribuée au quartier du Bardo, sans qu'aucune cause certaine soit venue la justifier, il conviendra de multiplier les plantations d'eucalyptus dans les portions libres des cours et sur tous les travaux militaires du voisinage.

### **9. Fortification du Front du Coudiat Aty**

En date du 27 juillet 1869, le génie militaire n'a point occupé totalement de l'enceinte de la ville, qui, sur la majeure partie de son pourtour présente des escarpements inaccessibles comme celui de la Chine « Oui, c'est la muraille de la Chine que je veux, moins sa hauteur et sa largeur, qui, nécessaires contre les Tartares, je n'en sais rien,

seraient superflues contre les Arabes » (Rogniat, 1840). Le front du Coudiat aty est le seul sur lequel puisse tenter une attaque et dont il importe d'organiser la défense. Le chef du génie présente un projet qui laisse beaucoup à désirer dans ses détails ; mais avant de pousser plus loin cette étude, il se sera de consulter le comité sur les bases principales de ce projet, qui consistent selon le chef du génie à organiser les bases de fortification de ce front :

1. à supprimer la porte El-Djedid, comme placée trop près de la porte Vallée, et difficile à défilé des rues du Coudiat aty
2. à changer la position de l'ouverture de la porte Vallée, à y pratiquer un double passage et à couvrir cette porte par une contre garde
3. à couvrir également la porte El-Djabia par une contre garde destinée en même temps à falquer ce front
4. à couvrir, autant que possible, les maçonneries de ce front en élevant le glacis placé en avant.

Si les bases de ce projet sont adoptées, il sera nécessaire d'établir au point du flanc qui voie le fossé, ce qui exigera de modifier le glacis et de changer la direction de l'escape. Il est inutile d'élever la traverse qui ne peut remplir le but de couvrir les maçonneries de la contre-garde. Il s'agit d'élever autour de la place d'armes un petit mur à hauteur d'appui. Dans l'état actuel le sommet de l'escarpe s'arrête au niveau même de la place, ce qui peut causer des accidents sur un point où ils faisaient tous les jours réunir beaucoup d'hommes et de chevaux : avant d'élever ce mur, il sera nécessaire de reprendre sur plusieurs points les maçonneries de l'escarpe. Ils peuvent sans inconvénients faire ce travail, sans préjuger la question relative à l'organisation générale de l'enceinte de la casbah, pour laquelle il pourra présenter en 1840 un projet plus détaillé. La position du Coudiat Aty qui domine tout le front d'attaque et se rattache essentiellement à la défense de la place serait suffisamment assurée contre une entreprise des arabes pour les dispositions fort simples et peu dispendieuses présentées par le chef du génie (Directeur des fortifications, 31 janvier, 1838).

#### **10. Fortification de la porte El Kantara**

Pour le chef du génie, aucune objection contre les travaux projetés, qui auront pour résultat, de faciliter les relations entre la casbah et la porte d'El Kantara. Il se borne à demander : Le service du génie sous sa surveillance, exige que les rues nouvelles, soient incorporées dans la zone des fortifications comme rue du rempart, la batterie, qui donne des feux de revers sur le pont d'El Kantara, soit rétablie avec sa forme et son relief ; création d'une place, à la place de l'autre batterie, sans utilité, reste partie intégrante de la zone des fortifications ; la maison de la rue Grand, de 155,75 m<sup>2</sup>, soit aliénée. Ainsi, selon le journal « L'opinion libre » du 11 avril 1929, paru l'article demandant la démolition des deux logements militaires du pont d'El Kantara. « Ne croyez-vous pas

qu'il y aurait lieu, pour le centenaire au moins, de supprimer les deux bastions qui se trouvent à l'entrée du pont d'El Kantara » ? (Directeur de fortification, 1923).

Leur présence ne s'y justifie plus et dans notre pays pacifié, où tout le monde s'entend bien, des meurtrières n'ont plus de sens. D'autre part, outre qu'ils sont inesthétiques, ils sont dangereux en empêchant l'extension des trottoirs et on masquant la vue du pont aux conducteurs aussi bien qu'aux piétons. Ces deux bastions sont aménagés comme logements pour 2 sous-officiers (fig. n°18). Cette même décision stipule que, dans le cas où la nécessité d'élargir la route Nationale conduirait à démolir ces deux immeubles de logements de valeur équivalents devraient être mis à la disposition de l'autorité militaire. Dans le cas où la Municipalité de Constantine (mairie Morinaud), estimerait que les deux bastions doivent disparaître, elle devrait au préalable, mettre à la disposition de l'autorité militaire deux logements équivalents ou bien construire à ses frais deux logements de remplacement. Dès la réalisation de l'une ou de l'autre de ces deux solutions, les bastions en question pourraient être remis aux domaines (Selon le chef d'Etat-Major Aubert). Comme celui de la porte El Djabia occupé par un officier militaire, Adjudant d'administration du génie. Conformément à la décision Ministérielle n°19.972 2/4 du 25 mai 1923, mettre à la disposition de l'administration militaire deux logements de sous-officiers.

Figure 18. Porte El Kantara et ses deux bastions militaires, 1923

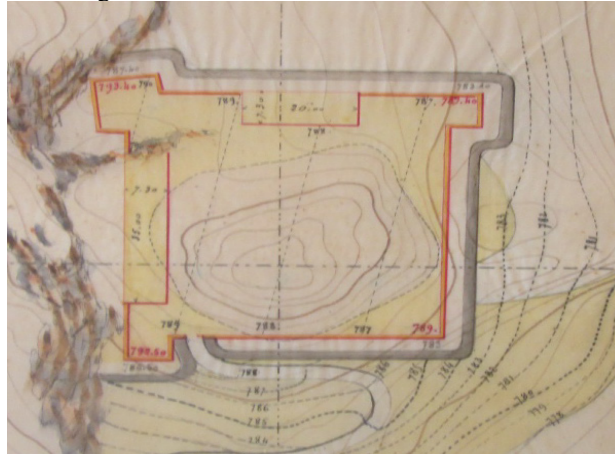


Source : Archives militaire de Vincennes de Paris, 2014

### 11. Fort de Sidi M'cid

A L'origine, le poste définitif du Sidi M'cid devait composer d'une enceinte carrée bastionnée, ayant 65 m de côté extérieur, avec créneaux pour la fusillade. Deux bâtiments destinés au casernement de la troupe et à ses accessoires y devraient être adossés (52 hommes, 4 sous-officiers, 1 officier). En 1873, l'inspecteur général du génie a prescrit sur place une modification à apporter aux directions primitives des courtines Nord-Ouest. Il en est résulté une augmentation de 23, 30 m, dans le développement du périmètre du fort (fig. n°19).

Figure 19. Plan du Fort de Sidi M'cid, 1873



Source : Archives militaire de Vincennes de Paris, 2014

Il a décidé en même temps la construction de deux bâtiments symétriquement placés à droites et à gauche de la porte d'entrée et destinés aux accessoires du casernement (logements d'officiers et de sous-officiers, corps de garde cuisines, etc.) (fig. n°20). La caserne principale demeurerait, telle que le comportait le projet primitif. Le nombre des bâtiments à construire était donc porté à trois. Et l'inspection de 1874, le même officier général a ordonné d'installer dans chacun des bastions un poste, une barbette destinée à recevoir une pièce.

Figure 20. Accès au Fort de Sidi M'cid dominant la ville, 187



Source : Archives de la Wilaya de Constantine, 2009

## 12. Fort de Bellevue

Les propositions de la commission de casernement en date du 28 janvier 1905, relatif à la réorganisation du Fort de Bellevue, approuvée par le Ministre de la guerre par dépêche du 12 juillet 1905 (fig. n°21, n°22). Ces propositions sont au nombre de cinq, savoir : Loger au Fort de Bellevue dont il agrandirait le casernement, les 3 batteries montées du 13<sup>ème</sup> d'artillerie réparties dans le Fort (2 batteries) et le baraquement contigu (1 batterie). « Grouper dans ce baraquement les 3 sections de montagne qui y ont déjà leurs animaux, mais dont les hommes sont logés au camp des Oliviers. Placer dans ce camp en y créant les abris nécessaires pour les chevaux et les voitures, la 11<sup>ème</sup> compagnie du train logés au Bardo, mais qui a dû en raison de l'insalubrité de ce quartier, être transférés

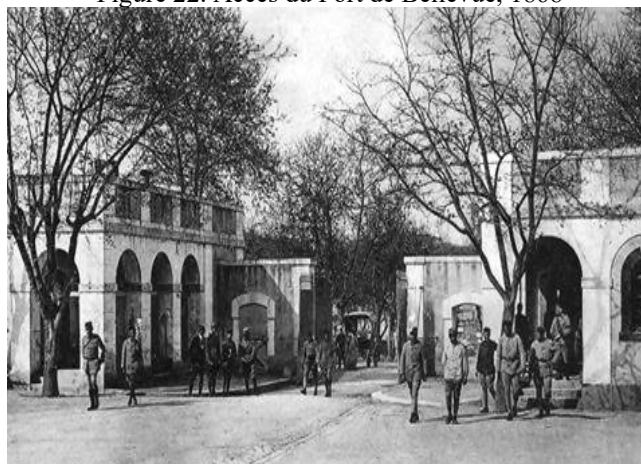
à Bône. L'agrandissement du Fort de Bellevue est important pour la sécurité de notre présence » (selon le directeur des fortifications, 1905).

Figure 21. Plan du Fort de Bellevue, 1868



Source : Archives de la Wilaya de Constantine, 2009

Figure 22. Accès du Fort de Bellevue, 1868



Source : Archives de la Wilaya de Constantine, 2009

### 12. 1 Ajustement et adaptation des différentes liaisons

Le 9 janvier 1880, le ministre renvoie à l'examen du comité des fortifications, le dossier d'une conférence mixte tenue à Constantine, au sujet du nouveau plan d'alignements et de nivellements présentés par la municipalité de cette ville, pour les rues et places de l'intérieur et pour le faubourg du Coudiat Aty. Vu que les alignements projetés pour les boulevards, lui paraissent concorder avec la délimitation intérieure de la zone des fortifications fixées par la décision ministérielle du 20 mai 1878, approbatrice de l'avis du comité des fortifications en date du 12 avril 1878, les alignements ultérieurs, devront respecter le bornage de cette délimitation. Il en est de même de la Casbah à l'égard des habitants de la ville dont on n'a rien à redouter. De tout ce qui précède il conclut « qu'avec des moyens bien insuffisants pour subvenir à tous les travaux de la place, il convient de procéder méthodiquement dans l'ordre de leur urgence ». En conséquence l'inspecteur général prescrit au chef du génie de porter tous les moyens dont il pourra

disposer ; sur les améliorations du casernement, et de diriger les travaux dans l'ordre suivant ; à savoir :

1° Construire, pour 400 chevaux des écuries provisoires qui s'appuieront sur les vieux murs du Bardo convenablement réparés, et pour 400 cavaliers, des baraques fermées par des murs en terre et couvertes en tuiles : « Il conviendra de garantir les écuries par un mur d'enceinte contre les vols nocturnes des arabes. Il cherchera à disposer une partie des baraques des cavaliers, de manière qu'elles forment elles-mêmes une portion de la clôture » (selon le directeur des fortifications).

2° S'occuper en même temps de réparer et consolider les maisons qui forment le casernement; y faites toutes les améliorations convenables dans l'intérêt de la santé des troupes. C'est ainsi qu'à Dar El Bey, il faudra maintenir par des tyrans en fer l'écartement des murs, réparés le carrelage des chambres et compléter l'installation des travaux. L'inspecteur approuve le mode de supports employés à Constantine. Les grandes réparations ne devront, autant que possible, s'appliquer qu'aux maisons définitivement acquises, à l'état, telles que Dar El Bey, les Janissaires, le Khalifat.

3° On ne s'occupera de la caserne neuve et de l'hôpital à construire à la Casbah, qu'après avoir employé tous les moyens convenable pour assurer la prompte exécution des travaux dont on vient de parler. L'inspecteur approuve la proposition de faire un second étage à ces deux bâtiments.

### **Conclusion**

La question des fortifications et des organisations de Constantine a été prise au sérieux avant même la conquête de cette ville. Les projets conçus sont : fortifier et organiser la ville de Constantine contre toute atteinte extérieure. L'étude de ce processus territorial s'exprime par l'importance de cette ville stratégique de sa position sur un rocher et la société qui l'habite. L'organisation défensive de l'occupation de Constantine liée à celle de sa sécurité et pour la sécurité de la population Européenne. S'exprime par la mise en valeur d'une domination et d'une exclusion de la population autochtone. De ces considérations on arrive facilement à cette conclusion, que la place de Constantine, telle qu'elle est assise dans ses limites, doit être puissamment organisée pour la défense ; c'est à dire que son ôté vulnérable, celui qui fait face au Coudiat Aty, doit être renforcé par des ouvrages importants, et que ses escarpements, obstacles déjà presque infranchissables, doivent être préservés de tout accès à l'aide d'un chemin de ronde et de batteries planquant agissant points attaquables.

Mais comme ces limites de la ville sont très restreintes, et insuffisantes pour contenir le développement présumé de la cité, il faut admettre, à l'extérieur un grand quartier. Une ville annexe, nouvelle en quelques sortes, qui en sera protégée que par un mur de sûreté. Il résulte immédiatement du rôle important que cette place est appelée à jouer en temps



de guerre, quelle doit être une place de premier ordre, pourvue, pour sa propre sûreté de tous les avantages puissent mettre ses moyens défensifs en rapport autant que possible avec la force qu'elle tient de sa position naturelle, et en outre de toutes ressources, qu'elle doit renfermer dans son sein, pour ravitailler au besoin des places secondaires, qu'elle a mission de protéger.

De ces considérations on arrive facilement à cette conclusion, que la place de Constantine, telle qu'elle est assise dans ses limites, doit être puissamment organisée pour la défense ; c'est à dire que son ôté vulnérable, celui qui fait face au Coudiat Aty, doit être renforcé par des ouvrages importants, et que ses escarpements, obstacles déjà presque infranchissables, doivent être préservés de tout accès à l'aide d'un chemin de ronde et de batteries planquant agissant points attaquables. Mais comme ces limites de la ville sont très restreintes, et insuffisantes pour contenir le développement présumé de la cité, il faut admettre, à l'extérieur un grand quartier. Une ville annexe, nouvelle en quelques sortes, qui en sera protégée que par un mur de sûreté.

### **Références**

Bibliographie militaire des ouvrages et des articles de revue relatifs à l'Algérie de 1830 à 1961, Service historique de l'Armée. Répertoire des mémoires et thèses consacrés au Maghreb, Cahiers de la Méditerranée.

*Revue française d'Histoire d'Outre-mer*. N° 215, 293, 328, 329. *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*.

#### **Archives Historiques du Génie de l'armée de terre. Vincennes. Paris.**

GR 1VN36 Art 15 Section 1,2. 1<sup>ère</sup> Expédition 1836 et 2<sup>ème</sup> Expédition 1837

1H805 Art 2 : 1838-1854 Fortification de la place de Constantine

1H808 Art 3 : 1856-1876 Bâtiments Militaires

1H817 Art 4 : 183861941 Achat pré change Aliénation et Marche pour l'exécution des travaux

GR 1H828. 1840. Renseignement sur l'organisation et l'administration de la Province de Constantine

GR 1H829 Art 712 : Travaux Mixtes

1VF575. Constantine. 1876-1891.

#### **Archives Nationales. Archives militaires d'Outre-Mer. Aix-En-Provence**

F80. 1834, Administration municipale de Constantine 1836-1906

14H37 Archives du G.G.A. Situation économique. 1880.

#### **Archives de la Wilaya de Constantine**

Archives Communales : Liasses 201-207-209-214-233

-SAVARY A.-D. 1840. Chef de bataillon du génie. Algérie. Nouveau Projet d'occupation restreinte, Paris: Anselin, E. Legrand, 54 p

-Société archéologique, 1852. Industrie coloniale, 1897. Archives de la Wilaya d'Alger, Paris, 2014)

-ROGNIAT Joseph, général (1840). De la colonisation en Algérie et des fortifications propres à garantir les colons des invasions des tribus Africaines. Paris: Gaultier Laguionie, 57 p.

-Directeur des fortifications, 1852

- La Féodalité, 1840. Comme moyen de conserver et de civiliser Alger, par P.D. Paris: Delloye, 32 p.
- Falck Felix, 1930. L'Algérie un siècle de colonisation française
- Valée. S. C., 1838. Correspondance du maréchal Valée (octobre 1837-mai 1838), Paris, Larose, 1949, t. 1, p. 435.
- Ministre de la guerre, 1838, en répondant à l'ingénieur Lebiez des ponts et chaussées. - Archives Aix-En-Provence, 2016.
- Décision ministérielle, 1887, n°11844 Décision du 15 novembre 1853, du ministre de la guerre, en approuvant la délibération.
- Dépêche ministérielle, 1886, n°6894. Dépêche du Ministre de la guerre approuvait les modifications apportées, le 5 mars 1869, par le colonel directeur du génie.
- FROSSARD. C général de division Président, 1874 et le Ministre de la guerre Cissey, 1874
- Directeur des fortifications, 31 janvier 1838. Dépêche du 26 juin 1900, du général commandant supérieur Baillac. Pour la plateforme Nord, a été réglée par la dépêche n°3541, du 6 juillet 1898 du Général Commandant Supérieur. (Archive militaire de Vincennes, Paris 2012)
- Directeur des fortifications, 1905. Dépêche du général commandant supérieur du génie du 13 juillet 1904. Suivant la transmission du procès-verbal de conférence mixte du 20 aout 1904,